

PROJET DE LOI

ADOPTÉ SANS MODIFICATION PAR LE SÉNAT

*relatif à certaines dispositions applicables aux
convoyeuses de l'Air appartenant au person-
nel des cadres militaires féminins.*

*Le Sénat a adopté, sans modification, le projet
de loi adopté par l'Assemblée Nationale, dont la
teneur suit :*

Article unique.

Les services accomplis par les convoyeuses de
l'Air dans les formations de transport de l'armée

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 40, 103, 141 et in-8° 14.

Sénat : 106, 131 et 135 (1958-1959).

de l'air, entre le 1^{er} avril 1946 et le 1^{er} juillet 1952;
constituent à tous égards des services militaires.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 8 juillet 1959.

Le Président,

Signé : G. de MONTALEMBERT.